



Le Vésinet Participation

Association loi 1901

BULLETIN D'INFORMATION N° 40

MAI 2007

PLACE DU MARCHÉ :

QUELQUES COMPLEMENTS AUX PUBLICATIONS

DE LA MAIRIE

Voici la liste de ces publications :

- Novembre 2002 : *L'avenir de la place du marché - Consultation des Vésigondins* (résumé de l'étude COBE - 28 pages),
- Mars 2005 : *Brochure de présentation de la nouvelle place du marché* (résumé de l'étude CHASLIN - 20 pages),
- Décembre 2006 : *Le compte à rebours* (2 pages),
- Février 2007 : *La médiathèque* (4 pages),
- Mars 2007 : *La patinoire* (4 pages),
- Avril 2007 : *La M.J.C.* (4 pages).

Au total 62 pages, dont 3 réservées aux déclarations de supporteurs du projet et 1 aux références du Cabinet CHASLIN. Les 58 pages restantes n'ont visiblement pas permis à la mairie de nous parler de l'intérêt général de son projet, de la consultation des Vésigondins, du respect de notre tradition urbaine, des coûts et du financement de l'opération, du calendrier des travaux, de l'avenir de la M.J.C. et de la bibliothèque actuelles.

C'est ce que nous allons faire dans les 4 pages de ce bulletin pour compléter les informations de la mairie et lui simplifier ainsi la tâche.

• PARLONS INTERET GENERAL DU PROJET ET CONSULTATION DES VESIGONDINS

- L'étude **complète** du Cabinet COBE fait état du **sondage RPV** de juin 2002. Il y est indiqué - ce qui est exact - que les Vésigondins souhaitent majoritairement conserver une patinoire (cf. ligne 1 du tableau de la page 55 du 2^{ème} volume). Par contre rien n'y est dit de l'autre résultat de ce sondage, à savoir qu'ils ne la veulent pas place du marché, et de préférence ailleurs que dans leur ville. L'ancienne patinoire - qui n'était pas intercommunale - « *réalisait (déjà) plus de 100 000 entrées en 8 mois* », selon la 5^{ème} publication de la mairie.
- En 1996, la mairie avait organisé un **référendum communal** pour décider de la modification du stationnement. Les Vésigondins s'attendaient donc à ce qu'elle en fasse un autre pour le réaménagement de la place du marché qui était bien plus important. Ce ne fut pas le cas. La mairie rejeta même, début 2004, la demande de saisine du conseil municipal signée par plus des 20 % d'électeurs inscrits exigés par la loi.
- En janvier 2005, elle éluda aussi les légitimes exigences de la pétition que lui avaient adressée, 3 mois plus tôt, une centaine de résidents et de voisins de la place du marché.
- Dans sa brochure de mars 2005, la mairie justifiait sa demande de révision simplifiée du POS par l'**intérêt général de son projet pour la commune**. Du 20 avril au 20 mai 2005, eut lieu l'**enquête publique** exigée par le Tribunal administratif de Versailles. Dans son rapport du 28 juin 2005, le commissaire enquêteur indiquait que 78 % des observations déposées sur les registres et par courrier étaient défavorables au projet. Il formulait aussi des « *conditions expresses* » exigeant sa modification. Il n'en fut tenu aucun compte.

Les publications de la mairie n'en disent rien.

• PARLONS RESPECT DE NOTRE TRADITION URBAINE

- L'acte abandonnement et d'acceptation signé le 11 février 1876 par la société PALLU et Cie au profit de la commune du Vésinet est formel :
« La commune du Vésinet, substituée purement et simplement à la société PALLU et Cie dans les termes du cahier des charges devra maintenir les voies de communication, places, coulées et pelouses et conserver leur destination initiale ».
Cette obligation a toujours été respectée pour les voies de communication, les coulées et les pelouses.
Elle ne le sera plus pour la place du marché si le projet actuel de la mairie se réalisait alors que l'incendie de 2002 offre depuis 5 ans à notre municipalité l'opportunité de renouer avec la *tradition* dont elle se réclame.
- Dans le courrier des lecteurs du journal LE MONDE du 30 décembre 2004, le bâtiment R + 3 prévu sur le quart sud - ouest de la place était qualifié de « *blockhaus* » et « *d'atteinte au patrimoine* » par Monsieur Georges POISSON.

Chacun sait que Monsieur Georges POISSON, conservateur général du patrimoine, est l'auteur du remarquable ouvrage intitulé « LA CURIEUSE HISTOIRE DU VESINET » et préfacé par Alain DECAUX.

Dans l'avant-propos de sa 3^{ème} édition, Monsieur Alain-Marie FOY vantait avec raison « sa connaissance encyclopédique de l'Ile-de-France et son érudition d'historien des hommes, des lieux et des architectures ».

- On ne trouve nulle part en France de patinoire intercommunale enterrée dans un tel « complexe multi activités » installé sur une petite place publique au cœur d'une ville qualifiée de « site résidentiel classé ».

Les publications de la mairie n'en disent rien.

PARLONS COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET

- Le coût total de 23 600 000 € TTC dont faisait état la brochure de mars 2005 ne cesse d'augmenter. Il est aujourd'hui pratiquement le double du montant imposé par le jury d'architectes de la mairie pour le concours de maîtrise d'œuvre de 2003.
- Les subventions de la Région Ile-de-France sont moindres que prévu. Elles ne pourront être versées que si les travaux sont effectués. Or l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Versailles du 20 février 2007 ne permet pas la construction de ce « complexe multi activités ». Par contre, la démolition de l'ancien bâtiment est tout à fait normale.
- Le Vésinet prendra à sa charge plus de 70 % des coûts de la patinoire bien qu'ayant moins de 10 % de la population totale des 8 communes du SIVU (180 000 personnes). Il serait utile de savoir ce qu'il en est pour la piscine intercommunale de St Germain.

Les publications de la mairie ne donnent aucun chiffrage actualisé et détaillé des coûts et du financement de son projet sur 20 ans.

PARLONS CALENDRIER DES TRAVAUX

- La brochure de mars 2005 prévoyait leur démarrage dans le courant du dernier trimestre 2005 et leur achèvement 20 mois plus tard, c'est-à-dire à la rentrée 2007, ce qui ne sera pas le cas.
- Le compte à rebours de décembre 2006 annonçait pour mars 2007 « l'adoption par le conseil municipal du plan de financement définitif du projet ». Ce ne fut pas le cas.

La publication d'avril 2007 ne dit toujours rien du calendrier de réalisation définitif sur lequel ce plan sera basé. La mairie est en effet en attente des résultats de son « appel du jugement initial ».

PARLONS M.J.C. ET BIBLIOTHEQUE ACTUELLES

Cette publication d'avril 2007 souligne en revanche le mauvais état et les inconvénients du bâtiment du 54, boulevard Carnot qui abrite l'actuelle M.J.C. Il est donc permis de penser que la mairie ne le réutilisera pas et le mettra éventuellement en vente.

Selon cette même publication les 14 activités de la M.J.C. « *aujourd'hui disséminées aux 4 coins du Vésinet* » seront « *demain réunies au cœur de la ville* ».
Seules 2 d'entre-elles (cours de théâtre et bridge) « *n'iront pas place du marché, mais profiteront des locaux que le projet permettra de libérer* ».
Leurs 118 + 424 = 542 adhérents disposeront ainsi des 600 m² de l'actuelle bibliothèque.
Quant aux 12 autres - qui totalisent plus de 1 500 adhérents - on peut se demander si les 750 m² du 1^{er} étage de la place du marché permettront de leur « *dédier des locaux* » répondant aux attentes exprimées aux pages 3 et 4 de cette publication.

Pour obtenir plus de renseignements, les Vésigondins peuvent s'adresser à :

Direction des services municipaux de la mairie,
60, boulevard Carnot (www.levésinet.fr)

et à

LE VESINET PARTICIPATION,

10, rue Auber, qui tient à leur disposition ses bulletins n° 32 de mai 2003, n° 34 d'octobre 2004, n° 36 d'avril 2006 et n° 39 de février 2007.

Le réaménagement de la place du marché est l'affaire la plus importante de notre commune depuis sa fondation. Les Vésigondins doivent être convenablement informés de ses enjeux, de sa gestion et du projet proposé depuis plus de 2 ans dans les publications de notre association.

Ils doivent aussi pouvoir en décider démocratiquement : en 2001, l'actuelle majorité municipale n'a recueilli que 27,2 % des suffrages des électeurs inscrits et 47,7 % des suffrages exprimés. Aucun de ses élus approuvant le projet de la mairie n'habite place du marché. Nous vivons aujourd'hui au Vésinet ce qu'écrivait le philosophe ALAIN : « *Dès qu'on se laisse gouverner, on est mal gouverné* ».

A bientôt

Le bureau de LE VESINET PARTICIPATION

LE VESINET PARTICIPATION

* Association régie par la loi de 1901

* Date de dépôt des statuts : 21 mars 1991 (Sous-préfecture de St Germain en Laye)

* Date de publication au J.O. associations : 10 avril 1991

* Siège social : 10, rue Auber 78110 LE VESINET

* Buts de l'association :

A l'inspiration de ce qui existe déjà dans certaines villes, et pour répondre aux vœux de nombreux Vésigondins, il est apparu nécessaire de créer une association visant à établir au Vésinet des conditions d'information, de discussion et de concertation permettant à tous les Vésigondins soucieux d'améliorer la gestion municipale d'étayer et de faire valoir objectivement et efficacement leurs opinions.

A cet effet, l'association LE VESINET PARTICIPATION se propose notamment :

1. *d'être présente à toutes les séances du conseil municipal du Vésinet,*
2. *de s'intéresser aux impacts sociaux, économiques et financiers de la gestion municipale,*
3. *de formuler éventuellement des avis sur les affaires et les projets de la commune.*

LE VESINET PARTICIPATION

Figure dans la liste des associations « Défense, sauvegarde et environnement » du Guide du Vésinet.

Cotisation 2007 : 15 € (par chèque à l'ordre de l'association).